Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Alimentation
Pôle Santé et protection des végétaux

5 rue Françoise Giroud
CS 67516
44275 NANTES Cedex 2
Tel : 02.72 74 71 20 - Fax : 02 72 74 71 49

email : sral.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Réf : JNDC / SH – 2017 - 531

Dossier suivi par :
Stéphanie HUDE 02 72 74 71 22

Objet : Agrément des conseillers, distributeurs et applicateurs de produits phytopharmaceutiques

Nantes, le 13 novembre 2017

AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, LE CONSEIL, ET L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- *Vu les articles L. 254-1, L. 254-2, L.254-3, R.254-15 à R.254-18 du code rural et de la pêche maritime relatifs au conseil, à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits phytopharmaceutiques*

l'organisme **ESPACE EMERAUDE BJC – SA 2E**
domicilié **ZI Route de St Nazaire**
BP 147
44144 CHATEAUBRIANT CEDEX

est agréé sous le **numéro d'immatriculation** : **PL00909**

pour effectuer ses activités :

- **de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels**
- ~~de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application~~
- ~~d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service.~~

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Fait à NANTES, le 13 novembre 2017

Le Chef du Service régional de l'alimentation,

Jean-Noël DE CASANOVE